



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 3 avril 2025

Délibération

N° d'ordre : 2025-04-03-FIA1

Titre de la délibération n° 1 : compte financier unique 2024 et affectation de résultat

L'objet de la présente délibération est de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration :

- Dans un premier temps, le compte financier unique au titre de l'exercice 2024.

	dépenses	recettes	résultats de l'exercice	résultats antérieurs	résultats cumulés
fonctionnement	471 145,90	481 969,86	10 823,96	98 026,32	108 850,28
investissement	0	607,50	607,50	7 613,99	8 221,49
résultat	471 145,90	482 577,36	11 431,46	105 640,31	117 071,77

- Dans un second temps, l'affectation du résultat de l'exercice 2024.

Les résultats budgétaires de l'exercice 2024 sont de 607,50 € en section d'investissement et de 10 823,96 € en section de fonctionnement.

Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024 présente en section d'investissement un excédent de 8 221,49 € et en section de fonctionnement un excédent de 108 850,28 €.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2024
- de reporter l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement (R002) et de reporter l'excédent d'investissement en section d'investissement (R001).

Po) Le Président du Conseil d'administration
Et par délégation, le Vice-Président

Raymond Messager



Finistère
Ingénierie
Assistance

FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 3 avril 2025

Délibération

N° d'ordre : 2025-04-03-FIA2

Titre de la délibération n° 2 : décision modificative n°1 2025

Une décision modificative du budget 2025 doit permettre :

1- de mettre en application la délibération 2025-04-03-FIA1 sur l'affectation de résultat.

- l'excédent cumulé d'investissement de 8 221,49€ sera inscrit en R001 et l'excédent cumulé de fonctionnement de 108 850,28€ en R002.
- en dépense d'investissement le montant de 8 221,49€ sera inscrit et en dépense de fonctionnement le montant de 108 850,28€ sera inscrit.

2- de réduire le montant des recettes prévisionnelles de 30 000 € suite au vote relatif à la subvention du budget primitif du Département. Celle-ci est ramenée à 180 000 €.

Afin d'ajuster les inscriptions budgétaires de FIA pour tenir compte du report des résultats, de la diminution des recettes, ainsi que de l'évolution des besoins,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- de voter le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2025, telle que présenté en annexe

Po) Le Président du Conseil d'administration
Et par délégation, le Vice-Président

Raymond Messager



Finistère
Ingénierie
Assistance

FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 3 avril 2025

Délibération

N° d'ordre : 2025-04-03-FIA3

Titre de la délibération n° 3 : Adhésion à l'Association nationale des Directrices et Directeurs d'Agences techniques départementales (AnDAtd)

En 2025, on recense un peu plus de 70 Agences Techniques Départementales au niveau national. Dès 2014, quelques directeurs ont pris l'initiative de créer un réseau professionnel permettant de faciliter les échanges. Depuis cette date, des rencontres sont organisées annuellement à l'échelle nationale et la directrice de FIA y participe régulièrement.

Les échanges portent aussi bien sur les liens avec l'ANCT, le CEREMA, que la place des ATD dans l'ingénierie publique départementale, ou encore les complémentarités avec les CAUE ou les services départementaux. Le travail de valorisation de l'action des ATD au niveau national a permis notamment de faire connaître ces structures départementales auprès de l'ANCT, qui dès lors, mentionne les ATD comme outil d'ingénierie disponible pour les collectivités locales dans le cadre des dispositifs Petites Villes de Demain par exemple. Il en va de même pour le CEREMA qui désormais oriente les communes en recherche d'ingénierie en ouvrages d'art vers les ATD qui disposent de cette expertise.

En 2018, le réseau informel s'est structuré en association afin de disposer d'une meilleure visibilité et reconnaissance auprès des instances nationales rencontrées (ANCT, CEREMA, Assemblée des Départements de France, Association des Maires de France...). L'objet de l'association est décrit dans les statuts et indique son but :

- contribuer à la réflexion en matière d'ingénierie territoriale ;
- favoriser la professionnalisation des métiers exercés dans les ATD, et les échanges et expériences entre ces dernières ;
- promouvoir et valoriser l'action des ATD ;
- représenter les membres auprès des pouvoirs publics et organismes représentatifs.

Il est également stipulé que l'association est ouverte aux directrices, directeurs, responsables d'agences, directeurs adjoints, secrétaires généraux d'agences techniques départementales

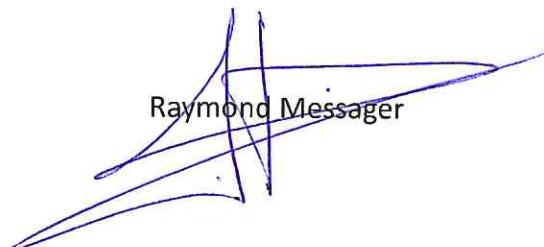
créées en application de l'article L-5511-1 du CGCT ou structures équivalentes d'ingénierie territoriale de ressort départemental ayant un statut de droit public.

La principale ressource de l'association provient des cotisations dues par les membres. A titre indicatif, le montant pour 2025 est de 50 €.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- de prendre en charge sur le budget de FIA la cotisation annuelle d'adhésion de la directrice de FIA à l'Association nationale des Directrices et Directeurs d'Agences techniques départementales (AnDAtd).

Po) Le Président du Conseil d'administration
Et par délégation, le Vice-Président



Raymond Messager

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Raymond Messager", is written over a stylized, abstract blue line drawing that looks like a bird in flight or a stylized 'M'.



Finistère
Ingénierie
Assistance

FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 3 avril 2025

Délibération

N° d'ordre : 2025-04-03-FIA4

Titre de la délibération n° 4 : Point sur les demandes d'adhésions à Finistère Ingénierie Assistance

Deux nouvelles communes souhaitent adhérer à Finistère Ingénierie Assistance afin de bénéficier des prestations proposées par l'établissement public et précisées à l'article 3 de ses statuts.

Ainsi, les conseils municipaux de Tréogat et de Lannilis ont valablement délibéré en vue de cette adhésion aux dates du 06 décembre 2024 et du 25 février 2025.

Le nombre d'adhérents à Finistère Ingénierie Assistance atteint ainsi 176 communes et 6 Etablissements Publics Intercommunaux.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'accorder le statut de membre de Finistère Ingénierie Assistance aux communes de Tréogat et de Lannilis qui ont valablement délibérées.

Po) Le Président du Conseil d'administration
Et par délégation, le Vice-Président

Raymond Messager